

VOUS ETES ICI

Stage de
**FORMATION
GENERALE**

Fin du stage de formation générale :

L'organisme envoie un procès verbal électronique à la DRDJS ; lorsque la session est validée, la DRDJS contacte le stagiaire par email pour :

- ✓ annoncer que la session est validée

Le stagiaire repart avec une attestation de stage et l'appréciation des formateurs qui lui aura été remis sur papier libre.

Fin du stage pratique :

Il s'est déroulé dans
le Nord ou le Pas de Calais.

Le stagiaire repart avec un document sur lequel figure son appréciation et le cachet de l'organisateur (*non obligatoire mais toutefois fortement conseillé*)

Le stagiaire se connecte sur le site www.bafabafd-npdc.org et avec son **numéro d'identifiant** et son **mot de passe** entre dans son espace personnel pour renseigner toutes les informations demandées concernant son stage pratique.

Si le stage se déroule en discontinu, l'opération doit être répétée jusqu'à atteindre les 14 jours réglementaires.

Le webmaster de jeunesse et sports informe le stagiaire que son stage a bien été validé et lui demande **d'imprimer l'attestation** qu'il devra présenter à l'organisme de formation avec lequel il souhaite faire son stage d'approfondissement ou de qualification.

Il s'est déroulé dans
une autre région.

Le stagiaire repart avec son livret de formation sur lequel figure son appréciation et le cachet de l'organisateur.

le stagiaire envoie son livret de formation à la DDJS du lieu où s'est déroulé son stage pratique avec une enveloppe timbrée et libellée à son adresse.

L'inspecteur de la DDJS concernée valide le stage pratique en apposant un cachet sur le certificat et renvoie le livret au stagiaire.

Fin du stage d'approfondissement ou de qualification

Le stagiaire repart avec son livret de formation sur lequel figure son appréciation et le cachet de l'organisme de formation.

Le stagiaire envoie son livret à la DDJS de son lieu de résidence avec une enveloppe timbrée et libellée à son adresse.

- ✓ DDJS 59 : 35 rue Boucher de Perthes 59044 LILLE CEDEX
- ✓ DDJS 62 : 8 voie Bossuet, Résidence St Pol 62033 ARRAS CEDEX

L'organisme envoie un procès verbal électronique à la DRDJS ; lorsque la session est validée, la DRDJS contacte le stagiaire par email pour :

- ✓ annoncer que la session est validée
- ✓ lui signaler qu'il peut participer au prochain Jury Régional du BAFA

Le Jury régional examine les appréciations du stagiaire et se prononce sur la validation du BAFA.

La DDJS conserve le livret du stagiaire et lui envoie son BAFA à l'aide de l'enveloppe fournie.

NB : Si le stage d'approfondissement se déroule dans un autre département il faut procéder de la même manière que pour le stage pratique.

